

Règlement Intérieur du Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE)

Introduction

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) est un espace dédié aux tout-petits (0 à 3 ans) et à leurs parents ou tuteurs. Ce lieu favorise le développement des enfants et le renforcement des liens familiaux à travers des activités ludiques et éducatives. Il n'a ni vocation thérapeutique ni fonction de garde d'enfants.

Objectifs du LAPE

- **Renforcer les liens familiaux** : Soutenir la relation parent-enfant et préparer les enfants à l'autonomie.
- **Favoriser l'épanouissement** : Encourager les compétences et le bien-être des enfants et des adultes.
- **Promouvoir la mixité sociale** : Créer un espace de rencontre et de partage pour rompre l'isolement.
- **Accompagner les parents** : Offrir un soutien dans les étapes clés du développement de l'enfant.

Organisation et Fonctionnement

Le LAPE est une initiative du Centre Social et Culturel du Parmelan, situé 6 allée des Salomons, 74000 Annecy ; dans les locaux de la halte-garderie. Téléphone : 04.50.66.03.47

Horaires d'Ouverture

Les séances ont lieu **les vendredis** en période scolaire, de **9h à 11h30**.

Public Accueilli

Le LAPE est ouvert aux habitants d'Annecy et des communes environnantes.

Capacité d'Accueil

Le LAPE peut recevoir jusqu'à 8 familles simultanément. En cas d'affluence, des mesures comme l'inscription préalable ou un fonctionnement par roulement sera mis en place pour garantir la sécurité de tous et un accueil de qualité.

Participation Financière

L'adhésion au Centre Social et Culturel du Parmelan est obligatoire (11€ + 1€ par personne supplémentaire de la même famille). Pour certaines activités ou sorties, une participation financière pourra être demandée.

Sorties

Des sorties sont organisées ponctuellement. Les parents doivent s'inscrire auprès de l'accueil. En cas de désistement, ils doivent informer l'équipe encadrante le plus rapidement possible. Un forfait de 15% sera retenu pour les frais de gestion. Aucun remboursement ne sera fait si l'annulation est moins de 48 heures avant la sortie initialement prévue. Les sorties sont annulées par nos soins si moins de 2 familles sont inscrites et sont intégralement remboursées.

Encadrement et Sécurité

Le LAPE est encadré par un personnel de la Halte-garderie diplômé et une conseillère en économie sociale et familiale. Ces professionnels garantissent une écoute bienveillante et neutre, et assurent la discrétion des informations partagées, sauf exception liée à la protection maternelle et infantile.

Règles de Vie en Communauté

1. Responsabilités

Les adultes référents sont responsables des enfants qu'ils accompagnent. Ils doivent respecter les règles de vie et de sécurité.

2. Participation des Parents

La participation active des parents est essentielle pour favoriser le lien intra familial et les relations et échanges entre les différentes familles présentes. Ils sont encouragés à s'impliquer dans les activités, le respect et le rangement du matériel. Un moment convivial autour d'un café peut être proposé. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux.

3. Hygiène

Les parents doivent apporter le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s).

4. Santé

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent informer le LAPE dans les 24 heures. Aucun enfant ou adulte malade ne pourra être accepté.

En cas d'urgence durant le temps d'activité, le CS Parmelan s'autorise à faire appel aux services de secours (SAMU, les pompiers, police)

5. Utilisation du Matériel

Les enfants et parents peuvent utiliser librement les jouets et matériel pédagogique mis à disposition. Le matériel éducatif (peinture, crayons, etc.) est réservé aux professionnels. Avant de partir, les adultes et les enfants participent au rangement des jeux et du matériel utilisés.

Droit à l'Image

Des photos peuvent être prises lors des activités, voir page 3 « droit à l'image ». Après accord écrit, le CSC Parmelan peut utiliser ces images sur divers supports (documents, réseaux sociaux, site internet, etc.).

Engagement

Chaque famille reçoit le présent règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Je soussigné(e),
reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Autorise l'équipe du LAPE à :

- Réaliser des photos de mon enfant et de moi-même pour illustrer les activités de la structure:
 Oui
 Non
- Afficher des photos où mon enfant apparaît (documents d'informations, réseaux sociaux, site internet) :
 Oui
 Non

Fait à, le

Signature